Zeitschrift: L'instruction publique en Suisse : annuaire

Band: 34/1943 (1943)

Artikel: Jura bernois

Autor: Junod, Charles

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-113050

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

QUATRIÈME PARTIE

Chronique de la Suisse Romande

Jura bernois

La vie scolaire s'est poursuivie normalement, à côté d'une existence politique mouvementée. Il est à peine concevable que l'on puisse tenir classe presque régulièrement chez nous alors qu'à quelques kilomètres de nos villages, on vit dans l'angoisse, on souffre des privations les plus dures. Que doit être l'activité scolaire de ces régions voisines frappées de toutes façons par la guerre, la ruée de 1940, l'occupation étrangère après l'exode, puis les restrictions alimentaires, les ordonnances cruelles de la relève, et par surcroît les bombardements incessants de l'ancien allié devenu de jour en jour plus agressif, plus entreprenant? Il faut entendre ce que racontent nos petits compatriotes revenus au pays pour quelques mois de vacances, pour se faire une idée de l'existence chez ceux même qui, théoriquement, sont sortis de la guerre. Que cela doit-il être en Allemagne ou en Italie? Nous ne saurons jamais apprécier suffisamment notre bonheur.

Chez nous, certaines classes souffrent des troubles apportés par les mobilisations. L'instituteur n'est plus, aujourd'hui, simple soldat par définition. On compte des colonels, des lieutenants-colonels, des majors, des capitaines, des officiers et des sous-officiers de tous grades, qui reprennent modestement la férule entre deux mobs. Tel commandant de régiment d'active dirige son école normale, tels commandants de régiments ou de bataillons de couverture frontière tiennent fidèlement leurs classes, comme ils peuvent, à force de dévouement et d'ingéniosité. Pour qui sait la multiplicité des devoirs militaires à côté du service, pour tous les chefs d'unité, il faut admirer sans réserve l'acti-

vité de nos instituteurs officiers. Non pas que l'effort de leurs collègues restés dans le rang soit moins méritoire. Il y a du mérite à demeurer simple soldat, à garder le contact étroit avec la masse, avec le peuple. La vie primitive du cantonnement exige des renoncements qu'on ne saurait assez louer chez ceux qui s'y soumettent de bonne grâce, et c'est le plus souvent le cas chez tous ces instituteurs soldats qui constituent l'armature morale de bien des unités militaires. Les uns et les autres, du haut en bas de l'échelle, ont bien mérité de la patrie en ces interminables années de mobilisations périodiques.

Les remplacements d'instituteurs mobilisés se sont effectués sans trop de difficultés. Les institutrices sans place ont trouvé ici une belle occasion de s'initier à tous les genres d'enseignement, et donné une belle preuve de leurs capacités. Qui donc oserait, par la suite, leur contester le droit d'enseigner aux différents degrés scolaires, au gré des circonstances, lorsque seront réglées les questions économiques à l'ordre du jour : le droit à un traitement suffisant pour chacun, le droit à la retraite à un âge raisonnable — et non, comme dans le canton de Berne, à 70 ans! —, le droit au travail après l'apprentissage. L'aprèsguerre imposera des solutions à tous ces problèmes, et il faut espérer que le corps enseignant ne se laissera pas surprendre par les événements.

Il faut dire que les enseignements de 1914 n'ont pas été perdus, et que la façon dont ont été ajustés les traitements a considérablement assaini la situation. L'instituteur n'en est plus réduit à mendier les augmentations au fur et à mesure que la vie renchérit, l'Etat prend les dispositions qui lient les communes, et chacun est satisfait, même le contribuable qui trouve normal que l'instituteur bénéficie des allocations comme tout le monde. On ne saurait donc prétendre que l'homme soit imperfectible, que l'humanité piétine dans son insuffisance, son égoïsme et sa cruauté. Le progrès social s'affirme lentement, mais avec certitude, et il n'est pas dit que l'humanité s'abandonnera toujours aux forces aveugles qui menacent de l'entraîner aux abîmes.

Parmi les événements scolaires de l'année écoulée, il faut signaler le départ de trois collègues qui laissent un souvenir ému dans tout le corps enseignant jurassien, et romand : il s'agit de Maurice Möckli, d'Oscar Farine et d'Albert Baumgartner. Deux jeunes collègues, et un vaillant vétéran qui était connu et apprécié dans toute la Suisse romande. Commençons par lui : instituteur à Bienne, il avait occupé des postes élevés dans la hiérarchie pédagogique — entre autres celui de membre de la Commission des écoles normales jurassiennes, où il a accompli modestement une

œuvre considérable. De caractère aimable, de nature bienveillante, il exerçait dans tous les milieux une action généreuse et éclairée. Il était le lien nécessaire entre les groupes — générations, degrés scolaires, associations régionales. Son départ ne laisse que regrets chez tous ceux qui ont eu le privilège de l'aborder.

Maurice Möckli, maître au progymnase de Neuveville, maire de cette ville, a été victime d'un sort tragique : une chute de plus de dix mètres dans un fort, dans l'accomplissement de son service de commandant de compagnie, l'immobilisa pour des mois, et finalement l'arracha à son pays, à une famille adorée, à son école et à ses innombrables amis. Le capitaine Maurice Möckli ne sera jamais oublié de sa petite patrie jurassienne, qu'il avait illustrée par sa vie aux activités multiples, par son dévouement et par un talent littéraire des plus prometteurs. Oscar Farine, instituteur et maire à Courcelon-Courroux, enlevé brusquement aux siens par une maladie insidieuse, laisse le souvenir d'un homme énergique et bon, totalement dévoué à la chose publique. Il représentait ses collègues dans les autorités de la caisse d'assurance, avec une rare compétence. Il a donné l'exemple du dévouement le plus absolu et le plus constant.

De tels morts sont pour un peuple une semence précieuse. De tels exemples sont un stimulant, et nous aurions mauvaise grâce, nous qui continuons l'œuvre que nous avions commencée ensemble, de nous plaindre des soucis de l'heure. L'activité scolaire jurassienne se poursuit dans des conditions difficiles, au milieu de menaces sans nombre, mais dans l'ambiance heureuse de la paix publique, aussi bien sur le plan politique que social et confessionnel. Puissions-nous conserver à notre pays ces éléments indispensables à son bonheur et à sa prospérité!

CHARLES JUNOD.

Fribourg

Soulignons, tout d'abord, en ouvrant cette chronique, la réédition, à la date du 27 octobre, du « Règlement général des écoles primaires » qui, en réalité, est la reproduction du texte primitif modifié sur quelques points, d'après les données de l'expérience. Conformément à la loi de 1884, le gouvernement avait, l'année suivante, condensé dans un règlement les directions qui ont assuré jusqu'ici la marche normale des écoles primaires. Notre législation comptera donc bientôt douze lustres d'existence. Si vieillotte qu'elle apparaisse maintenant, elle fut assez souple, dès l'origine,